

Concept de sélection de tir à l'arc pour la participation aux Jeux Olympiques de Rio 2016

Version : 1.2 17.04.2015

1 Base

Le présent concept de sélection se fonde sur les Directives relatives à la performance de Swiss Olympic pour les Jeux Olympiques de Rio 2016 – « Viser la performance et battre ses records ». Les conditions de participation définies par le CIO et la fédération internationale constituent toujours le texte de référence pour l'élaboration des concepts de sélection.

2 Période de la manifestation

Jeux Olympiques d'été Rio 2016 : 05 – 21.08.2016
Compétitions de tir à l'arc : 05 – 21.08.2016

3 Nombre de participants/quota

3.1 Quota attribué par le CIO

Men's Events (2)	Women's Events (2)
Compétition individuelle -64 participants	Compétition individuelle -64 participants
Compétition par équipe -12 équipes	Compétition par équipe -12 équipes

58 places seront attribuées sur la base de la performance sportive, 3 places vont à l'organisateur et 3 places seront utilisées pour la promotion sportive.

Les places quota seront données aux teams (3 athlètes pro catégorie et NOC avec départ en individuel et en équipe) ou en individuel (maximal 1 place par catégorie et NOC). Les places sont données au NOC et non pas aux athlètes.

Compétitions qualificatives :

- 25.07 – 02.08.2015 Championnats mondiaux outdoor, Copenhague (DEN)
- 23.05 – 29.05.2016 Championnats européens outdoor, Nottingham (GBR)
- 13.06 – 19.06.2016 3rd World Cup, Antalya (TUR)

3.2 Conditions de qualification selon les directives de la fédération internationale/du CIO

Les dispositions du règlement de la World Archery Organisation et du CIO selon le

Qualification System –Games of the XXXI of the Olympiad – Rio 2016, World Archery, font foi.

4 Sélections

4.1 Dispositions générales

Les sélections définitives sont décidées par la Commission de sélection de Swiss Olympic.

4.2 Période de sélection et compétitions qualificatives

Toutes les compétitions définies par la fédération se déroulant dans la période mentionnée ci-dessous servent à la fédération pour l'évaluation et la justification de la demande de sélection envoyée à Swiss Olympic.

Période de sélection : 25.07.2015 – 11.07.2016

Compétitions fixées par la fédération :

- Pour l'obtention des résultats de base : Des tournois officiels nationaux et internationaux (au choix par les archers)
- Pour l'obtention de points de classement, ainsi que la preuve du potentiel demandé : avoir atteint des classements internationaux de haut niveau dans les tournois suivants

26.07-02.08.15	World Archery Championships, Copenhagen, DEN
11.08-16.08.15	3. World Cup Wroclaw, POL
08.09-13.09.15	4. World Cup Medellin, COL
26.04-01.05.16	1. World Cup, Shanghai, CHN
17.05-22.05.16	2. World Cup, Medellin, COL
23.05-29.05.16	European Outdoor Championships, Nottingham, GBR
13.06-19.06.16	3. World Cup, Antalya, TUR, European CQT

Si une compétition qualificative prévue est annulée, la fédération peut, en accord avec Swiss Olympic, en désigner une nouvelle dont les conditions permettent d'atteindre les minima. Si le niveau d'une compétition qualificative est trop faible, Swiss Olympic peut, en accord avec la fédération concernée, la déclasser ou en modifier les critères de sélection.

4.3 Critères de sélection

D'après les lignes directrices il y aura trois groupes d'athlètes/équipes avec les priorités suivantes :

- Groupe 1: Athlètes avec un potentiel sûr pour une médaille ou diplôme à Rio 16
- Groupe 2: Athlètes avec un potentiel de diplôme à moyen terme
- Groupe 3: Athlètes avec un potentiel pour une performance personnelle

Critères principaux :

Les critères suivants (par discipline) doivent être remplis pour que l'athlète puisse être proposé pour une sélection dans une des catégories :

Groupe 1 : Athlètes avec un potentiel sûr pour une médaille ou diplôme à Rio 16

Minima des points à faire deux fois pendant la période de sélection :

- Recurve Men 72 x 70m 650
- Recurve Women 72 x 70m 635

Si les deux minima ont été atteints en 2015, ils doivent être confirmés par l'obtention d'une fois de la limite internationale WA.

Potentiel de diplôme 2016, à démontrer par finissant deux fois dans le :

- Top 8 dans les championnats européens 2016 ou
- Top 10 dans les championnats mondiaux 2015 ou
- Top 10 dans les coupes du monde désignées dans le chapitre 4.2

Groupe 2 : Athlètes avec potentiel de diplôme à moyen terme
(Jusqu'à et y compris l'année 1989)

Les critères du Groupe 2 entrent en vigueur que si le nombre de places obtenues est plus grand que le nombre d'athlètes qui remplissent les critères du Groupe 1.

Minima des points à faire deux fois pendant la période de sélection :

- Recurve Men 72 x 70m 640
- Recurve Women 72 x 70m 625

Si les deux minima ont été atteints en 2015, ils doivent être confirmés par l'obtention d'une fois de la limite internationale WA.

Potentiel de diplôme 2020, à démontrer par finissant deux fois dans le :

- Top 10 dans les championnats européens 2016 ou
- Top 20 dans les championnats mondiaux 2015 ou
- Top 20 dans les coupes du monde désignées dans le chapitre 4.2

Groupe 3 : Athlètes avec un potentiel pour une performance personnelle

Les critères du Groupe 3 entrent en vigueur que si le nombre de places obtenues est plus grand que le nombre d'athlètes qui remplissent les critères du Groupe 1 et 2.

Minima des points à faire deux fois pendant la période de sélection :

- Recurve Men 72 x 70m 635
- Recurve Women 72 x 70m 615

Si les deux minima ont été atteints en 2015, ils doivent être confirmés par l'obtention d'une fois de la limite internationale WA

Dans le groupe 3 pour que les athlètes puissent être proposés, ils doivent en plus :

- Les derniers 3 -5 ans avoir une performance qui monte
- A Rio pouvoir faire une performance personnelle
- A Rio être au sommet de sa carrière

Quand un athlète qui remplit ces critères gagne la place quota et celle-ci n'est pas demandée par un archer des groupes 1 et 2, la place lui sera attribuée. Autrement les critères supplémentaires suivants sont demandés.

Critères supplémentaires :

Si dans un des groupes (1, 2 ou 3) il y a plus des athlètes qui remplissent les critères principaux que des places quota à disposition, la décision est prise par la commission de sélection de la Fédération d'après une liste de classement pour cette sélection. Cette liste tient compte des résultats de la saison dans les tournois qualificatifs, les classements dans les tournois internationaux et avoir gagné la place quota. Cette liste de classement est constituée de la manière suivante :

- **2 x la moyenne** de trois meilleurs résultats outdoor des tournois de **classification** (72 flèches à 70m) obtenus pendant la période sélection, au moins un résultat doit être obtenu en 2016)

plus

- **La somme de points de la liste de classement** des meilleures places obtenues dans au maximum 3 tournois internationaux spécifiques.

Les points de la liste de classement sont distribués comme il suit :

5 points par final en individuel gagnée dans un des tournois suivants :

- Championnats mondiaux 2015 le tournoi de quota inclus, Copenhague, DEN
- 3. Coupe du monde 2015, Wroclaw, POL
- 4. Coupe du monde 2015, Medellin, COL

6 points par final en individuel gagnée dans un des tournois suivants :

- Championnats européens 2016 le tournoi de quota inclus, Nottingham, GBR

7 points par final en individuel gagnée dans les tournois suivants :

- 1. Coupe du monde 2016, Shanghai, CHN
- 2. Coupe du monde 2016, Medellin, COL

8 points par final en individuel gagnée dans un des tournois suivants :

- 3. Coupe du monde 2016, tournoi de quota inclus, Antalya, TUR

Atteindre les finales ne sera pas compté. Par contre, les byes seront comptés car les byes ont été gagnés.

Les 4 meilleurs archers de la liste de sélection devraient participer à la dernière coupe du monde. Pour la participation dans les finales par équipe seront tenus en compte la place dans la liste de sélection ainsi que les résultats des dernières coupes du monde. La somme des deux résultats décide de la participation dans l'équipe.

Si une **place quota par équipe** est gagnée, les membres de l'équipe reçoivent **16 points supplémentaires pour la liste de classements** afin de considérer l'équipe victorieuse.

Si un pays ne profite pas de la totalité de son quota d'athlètes, la réattribution de ce dernier n'est pas systématique. Une place réattribuée ne peut être occupée que par un athlète remplissant les critères de sélection.

4.4 Sélection par équipe

Si une place quota par équipe est gagnée, les 3 places de l'équipe seront octroyées d'après les critères individuels. Si 3 archers ne peuvent pas être sélectionnés des groupes 1, 2 et 3, l'équipe sera composée d'après la liste de sélection. Les mêmes

critères seront appliqués, dans l'éventualité que des athlètes suppléants soient nécessaires.

4.5 Clause médicale

Les athlètes à potentiel reconnu de médailles ou de diplômes peuvent exceptionnellement bénéficier d'une dérogation pour raisons médicales.

Un certificat médical doit être fourni **directement** après la survenue de la blessure/maladie. La fédération propose à Swiss Olympic d'autres compétitions qualificatives équivalentes ou d'autres critères de sélection.

4.6 Commission de sélection

La *commission de sélection* de la fédération se compose de :

- Maël Loretan, Président SwissArchery
- Norma Strasser, Cheffe d'équipe Rio 2016
- *Dominik Faber, Chef de la Commission sportive*
- *Juan-Carlos Holgado, Délégué technique de la Commission sportive*

(Au cas où il y ait des conflits d'intérêts, ce membre de la commission doit s'abstenir. S'il y a égalité des voix, la cheffe de l'équipe Rio 2016 prendra la décision.)

La Commission de sélection de Swiss Olympic prend la décision en fonction de la proposition de la fédération.

La *Commission de sélection de Swiss Olympic* se compose de :

- Jörg Schild, Président
- Stephan Netzle, Vice-président
- Ralph Stöckli, Chef de Mission

5 Communication

Le concept de sélection est établi en deux exemplaires à signer. Le résumé des critères est publié sur le site Internet de Swiss Olympic après approbation du chef d'équipe en août 2015 au même temps que les documents de tous les autres sports

La fédération s'assure que les athlètes et entraîneurs concernés ont eu connaissance du concept de sélection, l'ont lu et compris.

Après que la Commission de sélection de Swiss Olympic a approuvé la sélection, le Chef de Mission en informe le chef d'équipe par oral, qui transmet la décision aux athlètes également par oral, même en cas de décision défavorable. Le Chef de Mission et le chef d'équipe conviennent du moment où le communiqué sera publié sur le site Internet de Swiss Olympic, qui est chargé de le rédiger. La communication interne à la fédération est du ressort du chef d'équipe, qui doit respecter le délai d'attente.

6 Calendrier

- Début de la période de sélection (selon 4.2): 25.07.2015
- Fin de la période de sélection (selon 4.2): 11.07.2016
- Décision du quota attribué par la fédération internationale : 09.08.2015 / 26.06.2016 / tbd

- Confirmation par Swiss Olympic des athlètes participants à la fédération internationale : 01.04.2016 / 05.06.2016 / 04.07.2016
- Envoi de la demande de sélection par la fédération à Swiss Olympic : 14.07.2016
- Date officielle de sélection : 18.07.2016

Berne,

SWISS OLYMPIC

Ralph Stöckli
Chef de Mission & coach en chef 2016

Simone Righenzi
Assistant du coach en chef 2016

SwissArchery

Maël Loretan
Président

Norma Strasser
Cheffe d'équipe Rio 2016

La version allemande fait foi.